



Outarde infos

n° 8
octobre 2006



Lettre semestrielle du programme de renforcement des populations migratrices de l'Outarde canepetière 2005-2009

Editorial *Le sauvetage de l'Outarde canepetière, un vrai marathon !*

L'enquête nationale de 2000 avait révélé que les populations d'Outarde canepetière n'avaient pas la même dynamique selon qu'elles se trouvaient en Crau, dans les plaines viticoles du Languedoc ou les plaines cultivées. La dernière enquête, en 2004, a confirmé ces tendances :

- stabilité de la population en Crau autour de 600 mâles chanteurs, avec une protection forte dans le périmètre de la réserve naturelle créée en 2001 mais des menaces toujours présentes sur les coussous situés en-dehors de la réserve ;
- accroissement des effectifs en Languedoc, avec une population qui atteint maintenant 500 mâles chanteurs, favorisée par l'apparition des friches herbacées qui se développent après l'arrachage des vignes ;
- poursuite du déclin des effectifs dans les plaines cultivées, avec 350 mâles (-28% en 4 ans), subsistant principalement en Poitou-Charentes et Centre.

A la fin des premières opérations locales agro-environnementales "Outarde" en 1999 et du programme LIFE "expérimental de sauvegarde de l'Outarde canepetière et de la faune associée" en 2001, l'enjeu consistait à généraliser sur des milliers d'hectares les contrats expérimentés avec des agriculteurs sur 750 ha en Poitou-Charentes et en Anjou. Quel meilleur outil pour cela que la politique agro-environnementale européenne ? En 5 ans, 2 000 hectares ont été contractualisés par 200 agriculteurs en Poitou-Charentes, grâce au travail conjoint des associations naturalistes, du CNRS de Chizé, des ADASEA, des chambres d'agriculture, de la DIREN et des DDAF. Même si c'est loin d'être suffisant pour enrayer le déclin de l'espèce, cette politique en faveur de l'outarde commence à se voir sur le terrain, particulièrement dans les plaines du Mirebalais et du Neuvilleois (Vienne) ou de Niort sud-est (Deux-Sèvres).

Ces contrats sont indispensables pour restaurer et gérer le milieu de vie de l'outarde en plaine cultivée. Avec la montée en puissance des nouveaux débouchés pour les productions agricoles - comme par exemple les cultures pour produire des substituts de carburants pétroliers - les assolements risquent de changer, au détriment de la biodiversité des plaines et donc de l'outarde : que deviendront les jachères à couvert herbacé ? Les luzernières elles-mêmes ne risquent-elles pas de disparaître ou de s'intensifier davantage ? L'élevage a-t-il encore sa place dans des plaines qu'on nous promet dévolues à la production intensive d'agro-ressources pour l'industrie ? Toutes ces questions se posent au moment où un nouveau projet LIFE Nature en faveur de l'outarde prend son essor : "le programme de renforcement des populations migratrices d'outardes en France (n°FR00091)". Il vous est présenté dans les pages suivantes mais, d'ores et déjà, insistons sur la très grande complémentarité entre les mesures agro-environnementales en

plaine cultivée et ce projet de renforcement : il s'agit bien d'une double stratégie mise en œuvre pour donner le maximum de chances à l'outarde. En effet, les mesures agro-environnementales seules se mettent en place trop lentement pour pouvoir enrayer le déclin de



Outarde canepetière.

Photo Louis-Marie Préau

l'espèce qui, une fois que les effectifs seront infimes, sera extrêmement difficile à sauver. Quant au renforcement des populations par lâcher d'oiseaux élevés en captivité, il ne sera efficace à long terme que si le milieu de vie de l'espèce est restauré et géré convenablement.

Dans le cadre de ce nouveau programme LIFE dont la Ligue pour la Protection des Oiseaux est bénéficiaire et responsable, l'édition de la lettre Outarde Infos, créée en 1997 et interrompue en 2001 (à la fin du premier LIFE), reprend à partir du n°8. Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Pour toute information sur le projet de renforcement, merci de contacter :

Carole ATTIE - Coordinatrice du programme LIFE Outarde
LPO - Corderie Royale - BP 90263
17305 ROCHEFORT CEDEX ou carole.attie@lpo.fr

Christophe JOLIVET
Chef du service
Etudes du Patrimoine Naturel

Sommaire

• Editorial	1
• Le projet LIFE de renforcement des populations migratrices d'Outardes canepetières en France	2
• Point technique	5
• Des terrains achetés pour l'outarde en Languedoc-Roussillon	6
• Informations pratiques.....	7



Le projet LIFE de renforcement des populations migratrices d'Outardes canepetières en France

Ce projet est parti du constat que 50 % des nids d'outardes sont détruits par les travaux agricoles et que la moitié des poussins d'une nichée meurent de faim avant d'atteindre leur 7^e jour, faute de proies invertébrées en quantité suffisante qui constituent l'apport principal de protéines pour la croissance des jeunes oiseaux. Il vise à augmenter la productivité des femelles, par la protection des nids sur site, le sauvetage des œufs lors des travaux agricoles, leur incubation en centre spécialisé, l'élevage des jeunes oiseaux et leur lâcher en fin d'été.



Photo Carole Attié

Jeunes Outardes canepetières.

Une étude de faisabilité en 2002

Retenu comme l'une des actions prioritaires à mettre en œuvre dans le plan national de restauration de l'Outarde canepetière 2002-2006, le renforcement des populations migratrices d'outarde a d'abord fait l'objet d'une étude de faisabilité en 2002, réalisée par la LPO, le CNRS de Chizé et le Muséum National d'Histoire Naturelle et financée par le ministère de l'Ecologie et la DIREN Poitou-Charentes. Cette étude a tenu compte de la difficulté d'application des mesures agro-environnementales en France et s'est appuyée sur les critères de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) concernant le renforcement des populations d'espèces sauvages. Le rapport "Projet de renforcement de la population d'Outarde canepetière dans les plaines céréalières du centre-ouest de la France, en accompagnement de mesures sur les habitats" est disponible sur le site web de la LPO : www.lpo.fr

L'étude de faisabilité concluait : "une opération de renforcement apparaît comme le seul moyen de permettre aux populations d'Outardes canepetières des plaines céréalières de se maintenir jusqu'à la restauration suffisante de leur milieu, cette dernière étant dépendante de l'évolution de la politique agricole

commune et des dispositifs d'application des mesures agro-environnementales".

En novembre 2002, le Conseil National de la Protection de la Nature a donné un avis très favorable à l'unanimité au lancement de ce projet de renforcement.

Le projet de renforcement en lui-même

Il porte sur les 8 sites des plaines du Poitou-Charentes désignés en Zones de Protection Spéciale (142 655 ha). En 2004, ces sites accueilleraient 204 mâles chanteurs d'Outarde canepetière, soit 60 % de la population migratrice des plaines céréalières françaises. Depuis 2000, l'effectif d'outardes sur ces sites a chuté de 40%. Le risque d'extinction est estimé à 21% dans les 25 prochaines années pour la population des plaines céréalières françaises, mais les risques d'extinction locale atteignent 85%. **L'objectif du projet consiste à empêcher l'extinction de l'Outarde canepetière** sur ces 8 ZPS françaises (ce qui devrait avoir un effet positif sur la population globale des plaines céréalières) en augmentant le niveau de population par le lâcher d'oiseaux élevés en captivité.



Champ cultivé. Photo Philippe Jourde

Le projet LIFE prévoit 3 grandes actions :

1- relâcher des oiseaux pendant l'été sur un ou plusieurs sites (à partir d'œufs sauvés sur des secteurs de nidification en France et d'un stock conservatoire de reproducteurs à créer).

2- accélérer la signature des contrats agro-environnementaux sur les sites du projet pour restaurer le milieu de vie de l'outarde.

3- suivre et évaluer les résultats du renforcement sur la dynamique de la population française d'outardes migratrices.

Les moyens prévus se classent dans 6 catégories :

- constitution d'un élevage conservatoire d'outardes pour la reproduction en captivité, qui sera sous la responsabilité du Muséum National d'Histoire Naturelle ;

- construction et gestion d'un centre d'élevage d'outardes pour élever les poussins issus d'œufs sauvés lors des travaux agricoles ou d'œufs pondus par les femelles en captivité ;

- gestion spécifique des chaumes de céréales et de colza par des contrats annuels pour maintenir les groupes postnuptiaux d'outardes sur les sites de lâcher et faciliter l'intégration des oiseaux élevés en captivité ;

- contribution à l'animation de groupes d'agriculteurs sur les sites du projet pour obtenir la signature de contrats agro-environnementaux favorables à l'outarde ;

- mise en œuvre d'une campagne nationale d'information et de sensibilisation du grand public en France et plus particulièrement des populations locales vivant sur les sites du projet ;

- mise en place d'un suivi scientifique visant à évaluer les impacts sur les populations sources, à suivre les oiseaux lâchés (trajets, zones d'hivernage) et à mesurer l'efficacité du projet pour enrayer totalement le déclin de l'outarde sur les sites du projet.

Monté par la LPO, en partenariat avec le CNRS de Chizé, le Muséum National d'Histoire Naturelle et le Peuple Migrateur, ce projet a été déposé auprès de la Commission européenne en octobre 2003 et accepté en août 2004.

Ce projet unique en Europe, d'un montant révisé de 1,5 millions d'euros pour la période 2005-2009 est soutenu par l'Union européenne (LIFE Nature), la DIREN Poitou-Charentes, le Conseil régional du Poitou-Charentes, le Conseil général des Deux-Sèvres, le Muséum National d'Histoire Naturelle, la LPO et ses donateurs.

Premiers résultats

La LPO a mis en place un centre d'élevage de l'Outarde canepetière dans le sud des Deux-Sèvres. Installé sur une surface d'un hectare, cet élevage comporte une salle d'incubation, une salle d'élevage des poussins, un élevage de grillons pour l'alimentation des jeunes outardes, un bureau pour la gestion administrative et 10 volières en plein air pour que les outardes puissent terminer leur croissance en sécurité tout en ayant le moins de contact possible avec l'Homme. La plupart des oiseaux sont élevés pour être sauvages, ce qui augmente les chances de succès du lâcher. Une petite partie des outardes sera élevée en 2006 et 2007 selon un protocole d'imprégnation du Muséum National d'Histoire Naturelle car ces oiseaux fonderont un élevage conservatoire en vue de la reproduction en captivité. Cette opération, sous la responsabilité du Muséum, présente deux objectifs :

- conserver le patrimoine génétique de cette population migratrice,

- fournir des œufs au centre d'élevage géré par la LPO pour élever des outardes qui seront lâchées ensuite dans les ZPS des plaines cultivées.

Les premiers résultats ont été obtenus en 2005 : les 22 premières outardes ont été lâchées en septembre dans un groupe postnuptial d'outardes sauvages, sur le site Natura 2000 des plaines de Niort sud-est, à quelques kilomètres du centre d'élevage. 17 oiseaux étaient équipés d'émetteurs et 3 de balises Argos. Les outardes se sont bien intégrées au groupe d'oiseaux sauvages, même si, à quatre reprises, des oiseaux éloignés de plusieurs kilomètres ont dû être ramenés à pied à travers les guérets, sans les faire s'envoler, vers les zones de rassemblement. Ces oiseaux avaient décroché du groupe lors d'un déplacement et s'étaient retrouvés isolés pendant deux ou trois jours. Les départs en migration se sont pro



Plaine céréalières en Zone de Protection Spéciale.



Carole Attié dans une volière au centre d'élevage de Sainte-Blandine.

duits en trois vagues successives (16 octobre, 27 octobre, 8 novembre). Au 14 novembre, toutes les outardes élevées en captivité et lâchées étaient parties en migration, sauf deux femelles mortes par prédation. Sur les trois outardes équipées de balises Argos, une a hiverné au Portugal, au sud de Lisbonne, et deux autres sur le littoral français (en Vendée et en Charente-Maritime). Par ailleurs, deux outardes équipées d'émetteurs ont été localisées en Espagne, (Castilla y Leon), près de la Réserve naturelle de Villafafilla. A la fin septembre 2006, quatre des outardes lâchées ont été retrouvées dans les plaines du sud des Deux-Sèvres dont celle qui a hiverné au Portugal. C'est la première fois qu'est apportée la preuve que des Outardes canepetières élevées en captivité, lâchées en automne et parties en mi-

gration, reviennent sur le site de lâcher l'année suivante.

Au printemps 2006, les opérations de suivi des mâles et des femelles d'outardes reprennent dans les ZPS de Poitou-Charentes en vue d'identifier les groupes de parcelles susceptibles d'accueillir les femelles nicheuses. S'ensuit un travail de recherche des agriculteurs qui exploitent les parcelles de luzerne et de prairies et entretiennent les jachères en couvert herbacé. A partir de fin avril commencent les broyages et fauches de jachères qui battent leur plein en deuxième quinzaine de mai et début juin.

Les fauches de luzerne ont lieu à la fin des mois de mai, juin et juillet, et selon les conditions météorologiques, fin août ou courant septembre. Tous ces travaux agricoles peuvent provoquer des destructions de nids d'outardes. C'est pourquoi la LPO a mis en place une équipe de 10 personnes mobilisées à temps plein composée de salariés, de stagiaires et de bénévoles. Cette équipe intervient dans les parcelles à risque (celles où un nid d'outardes peut se trouver) avec l'accord des agriculteurs pour sauver les œufs quand aucun recul de la fauche ne peut avoir lieu.

Tous les agriculteurs contactés en 2006 ont accepté de protéger les nids découverts, la majorité se trouvant dans des jachères. Deux agriculteurs ont d'ailleurs d'eux mêmes protégé des nids lors des fauches.

LES AGRICULTEURS EN PREMIÈRE LIGNE POUR SAUVER L'OUTARDE CANEPETIÈRE



VOUS VOYEZ UNE OUTARDE ?

Pour sauver son nid, arrêtez la fauche ou le broyage et prévenez immédiatement l'équipe LIFE Outarde de la LPO au

05 49 75 90 14

VOUS AVEZ TROUVÉ UN NID D'OUTARDE ?

Recouvrez-le légèrement de végétation et contactez l'équipe LIFE Outarde de la LPO le plus vite possible. Il est inutile de laisser un carré d'un ou deux mètres de côté car la femelle ne peut se cacher des prédateurs. Dans ces conditions, les œufs disparaissent généralement en 24 heures.



Nombre de nids découverts :

En 2006, 40 nids d'outardes ont été découverts par l'équipe de la LPO dont 10 détruits lors des travaux agricoles. Cela correspond à 54 œufs mis en incubation au centre d'élevage et 61 protégés sur les sites ZPS.

Nombre d'œufs mis en incubation au centre d'élevage : une centaine.

Outre les 54 mis en incubation au centre d'élevage, 27 proviennent de la protection des nichées mise en place par le CNRS de Chizé dans la ZPS de Niort sud-est, 18 de ponte de femelles en captivité et 2 de l'Indre.

La LPO remercie tous les agriculteurs et toutes les personnes qui ont contribué à cet énorme effort de protection de l'outarde depuis 2005.

Inauguration du centre d'élevage

Le 22 septembre 2006, la LPO a inauguré le centre d'élevage de l'Outarde canepetière installé à Sainte-Blandine, en présence de 60 personnes. La visite a permis à chacun de voir les coulisses du centre d'élevage et d'observer des outardes qui y ont été élevées. L'événement s'est déroulé en présence du propriétaire de la ferme où est installé le centre, du maire et de conseillers municipaux de Sainte-Blandine, du Président du Conseil général des Deux-Sèvres de nombreux conseillers généraux, de représentants de l'Etat, de la fédération des chasseurs des Deux-Sèvres, de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, du Muséum National d'Histoire Naturelle, du CNRS de Chizé et de nombreuses autres personnes impliquées dans le sauvetage de l'outarde.



Inauguration du centre d'élevage de Sainte-Blandine.



Point technique : les contrats d'urgence LIFE

Les mesures agro-environnementales (mises en œuvre de 2003 jusqu'à 2006 sous la forme des Contrats d'Agriculture Durable - CAD) sont le seul outil permettant de mettre en place des contrats de sauvegarde de l'Outarde canepetière en plaine céréalière. Elles s'appuient sur des cahiers des charges types construits au niveau départemental. Autant les mesures agro-environnementales sont pertinentes pour restaurer à long terme l'habitat de l'Outarde canepetière (horizon 2012), autant elles sont inefficaces pour sauver les nids d'outarde découverts sur le terrain dans des parcelles hors contrat et qu'il faudrait contractualiser d'urgence. En effet, le temps d'instruction des CAD est long (plusieurs mois) et un CAD ne peut prendre effet qu'au 1^{er} mai ou au 1^{er} septembre. Les pontes d'outarde ayant lieu pour la plupart entre le 15 mai et le 31 juillet, aucun dispositif de protection des nids dans des parcelles hors contrat n'existe à l'heure actuelle. Un dispositif plus souple cofinancé par LIFE est donc utilisé qui s'appuie sur des conventions d'urgence pouvant être signées entre l'agriculteur exploitant et la LPO dès lors qu'un nid est découvert. La durée de ces conventions est très courte (45 jours) et permet à l'agriculteur, moyennant financement, d'accepter de retarder la fauche des luzernes et des prairies sur au

moins un demi-hectare pour sauver le nid.

* Cahier des charges du contrat LIFE "Sauvegarde d'urgence des nids d'outarde dans des luzernières hors contrat agro-environnemental".

- Le contrat est au minimum de 45 jours à partir du moment où la présence d'un nid est signalée à l'exploitant.

- L'agriculteur s'engage à maintenir le couvert de luzerne pendant toute la durée du contrat.

- Pendant la durée du contrat, **aucune intervention** ne devra être effectuée sur la totalité de la surface en contrat. Au delà de cette date, l'exploitant pourra effectuer fauche, broyage ou pâturage.

- A l'expiration du contrat, l'agriculteur s'engage à prévenir la LPO au moins trois jours à l'avance de ses interventions d'entretien ou de récolte sur la parcelle en fin de contrat afin que les ornithologues puissent, le cas échéant, déplacer la famille progressivement.

- L'exploitant devra de préférence récolter le couvert en contrat en réalisant la fauche du centre vers la périphérie pour permettre à la famille de fuir vers les bordures tout en restant dissimulée dans l'herbe.

- Aucun traitement phytosanitaire ne sera réalisé sur les parcelles en contrat pendant la période du contrat "sauvetage d'urgence". L'irrigation n'est pas autorisée.

- Le stockage de fumier, paille ou autres dépôts, stationnement et circulation de véhicules ne sont pas autorisés sur la parcelle pendant la durée du contrat. En cas de problèmes particuliers (adventices...) mettant en question le suivi du cahier des charges, l'exploitant devra en avertir la LPO. Une intervention spécifique sera alors définie d'un commun accord.

* Les résultats de la saison 2005 sont présentés dans le tableau suivant :

ZPS	Surface	Nombre de parcelles	Nombre de nids
Néré Bresdon (17)	0,5 ha	1	1
Villefagnan (16)	2,6 ha	2	4
Niord Sud Est (79)	0,5 ha	1	1

Ces quatre conventions d'urgence ont sauvé 6 nids d'outardes qui se trouvaient dans des luzernières. Les résultats 2006 sont en cours d'analyse et seront présentés dans le prochain Outarde Infos.



Des terrains achetés pour l'outarde en Languedoc-Roussillon

Par Xavier Rufroy, Conservatoire des Espaces Naturels



Photo Daniel Bizet

Les populations d'Outarde canepetière du Languedoc, au vu des chiffres 2004, représentent un bon tiers de la population française connue. Cette situation est essentiellement liée au fait que l'espèce trouve de nombreuses parcelles de friches herbacées dans les plaines de l'Hérault et du Gard qui se sont constituées suite à l'arrachage du vignoble languedocien, tendance qui continue à l'heure actuelle.

Devant ce double enjeu majeur de conservation que constitue la protection d'une espèce emblématique et des zones herba-

cées qui l'abritent, le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R) travaille depuis 5 ans à la mise en place d'opérations de maîtrise foncière et d'usage de friches viticoles dans l'Hérault. Ces opérations ont essentiellement été conduites sur le territoire de Béziers, actuellement en Zone de Protection Spéciale, et accueillant une population d'outardes sédentaires comptant 65 à 80 mâles chanteurs et plus de 250 oiseaux hivernants. Ce territoire aux portes d'une des plus grandes stations balnéaires d'Europe (le Cap d'Agde) est en pleine mutation. Cela se traduit par la déprise de la culture de la vigne et la multiplication des opérations foncières avec des tentatives de spéculation. Le risque, à court terme, est la perte de vocation agricole et la cabanisation ou le développement d'aménagements de loisirs peu compatibles avec la conservation de l'outarde. Ces problématiques se retrouvent sur la quasi-totalité des sites à outardes du Languedoc.

Dans ce contexte, le CEN L-R s'est associé à la SAFER qui bénéficie d'un droit de préemption environnementale qu'elle est amenée à exercer à la demande de la DIREN. Le territoire a ainsi été mis en veille foncière. Le Conservatoire a pu acquérir, de cette façon, 4 ha de friches au cœur de la zone de reproduction

des outardes en 2006. Pour certaines parcelles mises en vente sans garantie de gestion conservatoire, la SAFER a exercé son droit de préemption environnementale et a rétrocédé les parcelles au conservatoire. Pour d'autres acquisitions amiables, un cahier des charges de gestion des parcelles favorables à l'outarde a été joint à l'acte de vente de l'acquéreur.

Par ailleurs, le Conservatoire a passé une convention avec la Fédération départementale des chasseurs et l'association locale de chasse pour le maintien de la réserve de chasse locale et sa gestion en faveur de la petite faune et des outardes.

Les terrains du CEN L-R sont compris dans la réserve de chasse et d'autres acquisitions sont prévues en 2007, avec l'achat de 5 ha supplémentaires si les moyens financiers sont disponibles.

3 femelles se sont reproduites en 2006 sur des parcelles du Conservatoire et des groupes hivernants de plus de 50 outardes ont été observés se nourrissant sur ces parcelles en 2005.



Photo Daniel Bizet



Informations pratiques

Plan de restauration national de l'Outarde canepetière : état d'avancement

Le plan de restauration de l'Outarde canepetière en France a été validé en 2001 pour une prise d'effet pour 5 ans à compter de 2002. Il est animé par la LPO sous l'autorité du ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Un comité de pilotage national a été installé, comprenant des représentants du ministère de l'Agriculture, des DIREN Centre et Poitou-Charentes, d'associations de protection de la nature en région méditerranéenne, du gestionnaire de la Réserve naturelle de la Crau, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, de l'Union nationale des fédérations des chasseurs, de l'assemblée permanente des chambres



Outarde canepetière.

d'agriculture et des scientifiques du CNRS et du Muséum National d'Histoire Naturelle. Un bilan technique et scientifique est en cours d'élaboration. Il fera l'objet d'une évaluation par un expert indépendant pour une présentation au CNPN en 2007.

Photo Louis-Marie Préau



Parade d'Outarde canepetière.

Photomontage - Photos Louis-Marie Préau

Recherche d'informations sur les collisions d'outardes avec des lignes électriques

Le plan de restauration national contient un chapitre sur l'impact des lignes électriques aériennes sur l'outarde. Il recense 14 cas de collisions d'outardes répertoriés entre 1996 et 2001 dans 8 départements. Deux catégories de lignes électriques sont en cause : très haute tension et moyenne tension. Même si ces collisions ne peuvent à elles seules provoquer la disparition d'une population, elles amenuisent potentiellement ses chances de survie, d'autant plus pour une espèce en déclin qui présente des populations de plus en plus faibles, dispersées et sans contact les unes avec les autres.

Si vous avez trouvé des outardes sous des lignes électriques, vous pouvez faire parvenir les informations à la LPO - Christophe JOLIVET - La Corderie Royale BP 90263 - 17305 ROCHEFORT cedex. Merci de préciser la date, le lieu (commune, lieu-dit, département), le nombre d'outarde, l'état de l'oiseau, le type de ligne.



05 46 82 12 34 - www.lpo.fr



Directeur de la publication : Michel Métais - **Rédaction :** Carole Attié - Christophe Jolivet - Xavier Rufay
LPO - Corderie Royale - BP 90263 - 17305 ROCHEFORT CEDEX

Conception, réalisation, maquette : Aurélia Boissinot LPO © 2006 - ED0609001ABO

Cette lettre d'information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de la mise en œuvre du programme de renforcement des populations migratrices d'Outardes canepetières en France.

N° LIFE NAT04/FR/00091. Document publié avec le soutien de l'Union européenne (LIFE Nature), de la DIREN Poitou-Charentes, du Conseil régional du Poitou-Charentes, du Conseil général des Deux-Sèvres et des donateurs de la LPO. ISSN 1292-3060 - Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet - Dépôt légal octobre 2006
LPO © 2006 - Reproduction interdite, quel que soit le procédé, sans autorisation écrite de l'éditeur.



ED0609001ABO